ROUBAIX

La représentation proportionnelle
A ROUBAIX

Les représentants des divers groupements politiques se sont réunis, à la mairie de Roubaix, pour étudier la question de l'application de la Représentation Proportionnelle aux prochaines élections municipales.

A l'unanimité ils se sont d'abord prononcés en faveur du principe de la Représentation Proportionnelle.

En ce qui concerne son application aux prochaines élections, à Roubaix, selon le projet de M. Georges Sellier, conseiller radical-socialiste, elle a été adoptée par le parti collectiviste et le parti radical-socialiste. La Fédération Républicaine a, au contraire, déclaré la repousser. Elle a donné les motifs de cette décision dans la délibération suivante:

Le Comité, après avoir étudié le vœu émis au Conseil municipal par M. Sellier sur la représentation proportionnelle, délibère :

Considérant que, en raison du sectionnement qui existe à Roubaix, l'application de la représentation proportionnelle obligerait plusieurs candidats, régulièrement élus au premier tour, à donner leur démission ;

Que cette obligation demeurerait sans sanction si elle n'était pas respectée ;

Considérant que ces démissions, à supposer qu'elles se produisent, entraîneraient un troisième tour de scrutin ; que l'auteur du projet, présumant la résistance de l'autorité préfectorale à les accueillir, prévoit même les démissions en bloc de tous les élus afin d'accélérer la décision attendue ;

Considérant que les moyens préconisés par M. Sellier pour réaliser approximativement la représentation proportionnelle à l'encontre du mode de scrutin actuellement en vigueur auraient pour effet d'étendre la durée de la lutte électorale ;

Que, dans ces conditions, au lieu d'atténuer, comme il semble en caresser l'espoir, l'effervescence de cette période énervante et souvent troublée, il la rendrait au contraire plus aiguë en la prolongeant de plusieurs mois ;

Considérant qu'on ne peut admettre, comme le projet l'indique, que l'Administration appartiendra au groupe ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, étant donné que ce groupe pourrait ne constituer qu'une minorité par rapport aux autres fractions ; qu'on ne conçoit pas bien une administration municipale, prise dans la minorité, faisant la loi à divers groupements formant la majorité et successivement de se coaliser ; que cette administration serait impuissante à gérer les intérêts de la Ville ;

Considérant que l'un des effets importants de la représentation proportionnelle consiste à conserver aux assemblées élues sous ce régime, la mêmes physionomie pendant la durée de leurs mandats, par l'arrivée successive des remplaçants si des vides se produisent ; que le projet Sellier ne prévoit pas les suppléances en cas de démission ou de décès d'un ou de plusieurs membres du Conseil ou de l'Administration ; qu'on supposant qu'une enquête puisse se produire entre les groupements en vue de l'application de ce mode de scrutin, on ne peut affirmer qu'elle subsistera pour le cas où des élections complémentaires deviendraient nécessaires : de nouveaux groupements pouvant surgir et modifier la composition des Comités.

En conséquence :

La Fédération républicaine anticollectiviste, tout en restant fermement attachée au principe de la représentation proportionnelle et se déclarant disposée à étudier de concert tous projets traitant de ce mode de scrutin, en attendant qu'une loi ait rendu ce régime obligatoire, repousse le projet Sellier pour les motifs ci-dessus énoncés.

Roubaix, le 16 mars 1908.

Pour la Fédération républicaine anticollectiviste et par ordre.
Le Secrétaire : NOVELLE.

Aucune solution n'est donc intervenue.

La Caisse de chômage

La Caisse municipale de Chômage organise, pour le samedi 28 mars, à huit heures et demie du soir, une séance de vulgarisation, qui aura lieu à l'Hippodrome.

Elle comprendra : 1° une conférence-concert, par M. Louis Verlez, avocat à la cour d'appel de Gand, fondateur du Fonds communal de Chômage Gantois ; 2° un concert par l'Union Fraternelle et Mutuelle des Anciens Soldats Musiciens Français ; 3° une série de vues cinématographiques par le Cinéma Pathé.

A propos de Botrel

C'est demain à huit heures, que Botrel, le barde populaire, se fera entendre dans la grande salle des fêtes du collège Notre-Dame des Victoires. De toutes les étapes de la tournée organisée par Botrel nous arrivent les échos les plus enthousiastes, et c'est un sûr garant de succès que de lire dans les quotidiens régionaux le compte-rendu des diverses soirées données par l'auteur de la « Paimpolaise ».

Botrel est trop connu et son talent a été trop analysé pour qu'il n'y ait pas un peu de futilité à en parler. On ne peut vraiment que l'admirer sans réserve, dans ce rôle de chansonnier qu'il grandit par la sérénité de sa pensée et la sincérité de son accent.

Oh ! les ravissantes choses qu'il dit de sa voix si douce et si pénétrante. Sa poésie est naturellement chantante et la musique s'y adapte spontanément caressante, toute simple, populaire, qui a l'air de parler, en patois, allant droit au cœur des humbles, et, à ce sujet, n'y aurait-il pas là une occasion pour les industriels de faire profiter leurs employés ou ouvriers de cette bonne aubaine d'entendre tant de belles et bonnes choses, en leur facilitant l'accès de la salle ?...

Et que dire de Madame Botrel, et des autres artistes, qui accompagnent Botrel, MM. Martapours, Launay, Armand Vassy et Colomb. Ce n'est qu'un unanime concert de louanges à leur adresser et mal avisé celui qui se priverait d'une telle audition alors qu'à la demande générale et pour mettre cette soirée à la portée de tous, le prix des places est fixé à 5 francs les chaises réservées, 3 francs les premières et 1 franc les secondes.

On est prié de se hâter car il se pourrait que les retardataires aient le désagrément de ne plus trouver aucun billet. — Pour la location, s'adresser 21, rue du Vieil-Abreuvoir.

LA FRAUDE

UNE PRISE IMPORTANTE

Les préposés de douane Henri Dumoulin et J.-B. Delabassée étaient en embuscade, rue du Cartigny, mardi matin, vers quatre heures, quand ils virent arriver, venant de la frontière, deux individus chargés de ballots.

Dès que ceux-ci eurent vu les douaniers, ils prirent la fuite, abandonnant leurs charges.

MM. Dumoulin et Delabassée leur donnèrent la chasse et parvinrent à en arrêter un. Conduit au poste, le fraudeur déclara se nommer Pierre Doré, 19 ans, plombier, rue Saint-Jacques, 13, à Montmorency (Seine-et-Oise).

Quant aux ballots abandonnés par Doré et son compagnon, ils contenaient une quantité importante de marchandises frauduées : 232 paquets de tabac haché, en tout 58 kilos ; 40 cigares ; une ceinture renfermant 15 kilos de café et une autre ceinture renfermant 10 kilos de poivre en grains. Le montant de la prise est de 320 francs.

Fédération de la Jeunesse Catholique de Roubaix et de ses cantons. — Le prochain Congrès trimestriel des Cercles d'études aura lieu le 6 mai. Ce sont les Cercles d'études de la paroisse Saint-Jean-Baptiste qui préparent le rapport et le Congrès.

Le sujet du Congrès est : De l'influence des idées religieuses sur la vie individuelle.

Mlles Fanny Pittar. — Ames vaillantes. — L'Evangile à ceux qui souffrent. — A la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

Paroisse du Très-Saint-Rédempteur. — Le R. P. Planckc, missionnaire diocésain, viendra donner une conférence sur la Terre Sainte et l'Orient, dans la grande salle du Patronage Jeanne-d'Arc, le dimanche 29 mars, à sept heures du soir. Cette conférence sera accompagnée de 150 projections inédites du plus haut intérêt. Les principales étapes du voyage, à partir de Marseille, seront les îles de l'Archipel, Alexandrie, Le Caire, Jaffa, Jérusalem, Bethléem, Nazareth, Jéricho, la Mer Morte, Damas, Constantinople, etc. Avec un ruide aussi aimable et aussi savant que le Père Planckc, les auditeurs seront sûrs de trouver bien courtes les quelques heures qu'ils consacreront à le suivre dans ce voyage de quinze mille kilomètres. La salle du Patronage sera sûrement insuffisante pour contenir les nombreux paroissiens qui auront à cœur de venir entendre et applaudir le vaillant missionnaire.

Le transfert des malades. — Le service des enfants en traitement à l'Hôtel-Dieu vient d'être transféré à l'hôpital de la Fraternité. En conséquence, on devra, pour les admissions dans ce service, se présenter désormais au nouvel hôpital, de 8 à 9 h. du matin.

Œuvre de la Bouchée de Pain. — Semaine du 9 au 15 mars. — Nombre de portions distribuées : grandes personnes, 684 ; enfants, 182. — Total : 1.116.

Dons reçus. — De deux anonymes : vieux vêtements.

Chutes graves. — Un tisserand de l'établissement de M. Félix Vanoutryve, M. Jules Lebrun, 69 ans, rue Kléber, 21, à Mouvaux, est tombé dans le hall aux câbles en sortant de l'atelier. Il s'est fait une forte luxation de la clavicule droite. Un repos de trois semaines lui a été prescrit.

— M. Charles Mahieu, 46 ans, rue Saint-Joseph, 29, fileur chez MM. Toulemonde, rue Olivier-de-Serres, est tombé tandis qu'il plaçait une courroie. Il s'est blessé à l'épaule et porte une plaie contuse au sommet de la tête. 15 jours de soins lui seront nécessaires.

La main dans le métier. — A la filature de M. Cavrois-Mahieu et fils, un ourdisseur, M. Emile Delattre, rue du Colysée, à Lys, a eu l'index droit pris dans la crapaudine d'un moulin à ourdir. Il s'est fait une blessure dont la guérison exigera un repos d'une quinzaine de jours.

Un « sans-patrie » au bloc. — Des agents rencontrèrent hier après-midi, vers 3 heures 1/2, un individu en état d'ivresse qui criait : « A bas la Patrie ! » Ils l'emmenèrent au commissariat du 4e arrondissement où il déclara se nommer Emile Leclercq, 37 ans, tisserand, rue de Wasquehal, à Croix. Leclercq a été écroué.

Pochard récidiviste. — Pierre Meurisse, 58 ans, tisserand, rue de Jemmapes, cour Ryckewaert, 4, a été arrêté, hier après-midi, pour ivresse manifeste.

Ryckewart est un récidiviste incorrigible ; il passera devant le tribunal correctionnel.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

Magnifique choix d'articles p' BAPTÊMES rue du Prieuré, 5, Maison THOMAS Fils.

du 17 mars

Naissances. — Henri Cauthier, rue de la Redoute 129. — André Chariet, rue Neuve, 55. — Roger Van Oeckel, rue de la Guinguette, cour Mullier, 22. — Pierre Closse, rue de la Paix, 67. — Auguste Deckers, rue de l'Epeule, cour Lepers, 4. — Léa Deperne, rue Soult, impasse Crommelinck, 9. — Berthe Lambert, rue Pellart, 189. — Alphonse Wybou, rue Centrale. — Roger Buridan, rue Bernard, cour Maillot, 4. — Jeanne Lebrun, rue de Blanchemaille. — Jeanne Lepers, rue du Saint-Rédempteur, 9. — Lucien Marx, rue de la Potennerie, 28.

Décès. — Fernand Lefrancois, 4 mois, rue du Tilleul, cour Oxombre, 7. — Jean Carnier, 52 ans, teinturier, boulevard de Cambrai, impasse Courrier, 2. — Marie Quinson, 20 ans, servante, rue de Blanchemaille. — Arthur Flamend, 26 ans, tisserand, rue Hilarion-Fremaux, 15. — Madeleine Tétier, 9 mois, rue de l'Alma, fort Wattel, 22.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château, 5

Séances des 14 et 15 Mars

CAISSE CENTRALE ET SUCCURSALES		VERSEMENTS				REMBOURSEMENTS		
		Au-dessous de 100 fr.	Au-dessus de 100 fr.	Somme		Au-dessous de 100 fr.	Au-dessus de 100 fr.	Somme
Roubaix	Samedi	177	76	31 170	»	140	34	19 [illegible]
	Dimanche	266	65	30 323	»	126	36	20 [illegible]
Lannoy		34	8	4.924	»	34	4	4.401 57
Croix		14	4	1 637	»	11	1	1 003 20
Wattrelos		44	6	3 441	»	27	2	1 142 20
Ascq		10	»	1.4 8	»	6	»	400 56
Totaux		569	159	71.444	»	344	65	25.5[illegible] 15

Administrateurs de service :

A Roubaix, MM. Emile Toulemonde, L. Houzet, Joseph Dilliès, Henri Prillet, L. Mullier-Lestienne et A. Hagaru. A. Obin et Ch. Masure, directeurs. — A Lannoy, MM. L. Ducatteau-Mullier et P. Séverin. — A Croix, M. L. Castel. — A Wattrelos, M. L. Louridas. — A Ascq, M. J.-B. Crucq.

ORDRE DE SERVICE. — La caisse est ouverte pour les versements et les remboursements, les samedis, de 9 h. à 10 h. 1/2, et les dimanches, de 9 h. à 11 h. Les opérations se font en même temps. — Les bureaux sont ouverts *tous les jours de 9 h. à midi*, pour les demandes de remboursements et renseignements de toute nature, ainsi que pour les règlements d'intérêts sur les livrets.

Les remboursements partiels, dont le montant n'excède pas 500 francs, sont payés vue, (sans demande préalable), pendant les heures de séance (Samedi et Dimanche matin), sur la simple présentation du livret par le titulaire ou son fondé de pouvoir, jusqu'à concurrence des fonds en caisse.

Le Caissier, SCHMARSAK.

SAVON LUMINOL Blancheur du linge Victor VAISSIER

CROIX

« Les Alpins ». — A partir de cette semaine et pendant tout le temps du Carême, les répétitions auront lieu le mardi et le jeudi aux heures ordinaires.

Médaillés du travail. — Des médailles du travail ont été accordées à MM. J.-B. Bauffe, Emile Ruche, Adelson Senacq, Hippolyte Van Maele et Mme Eugénie Beulens.

Accident de travail. — A l'usine Holden et Cie, Etienne Catoire, 17 ans, doubleur, s'est enfoncé un morceau de bois dans le pied droit. 10 jours de repos.

CROIX. — Naissance. — Noémie Verbecke, Grande-Rue.

WASQUEHAL

Le chef de la musique « La Jeune France ». — Nous apprenons que M. Herriot, vient d'être agréé comme chef de la musique « La Jeune France » en remplacement de M. Ernest Noncle, qui avait été choisi pour cette fonction, il y a quelques semaines.

Commencement d'incendie. — Hier soir, vers 6 heures, le feu s'est communiqué, par suite d'échauffement, au séchoir de la Filature du Nord. Un ouvrier de l'usine apercevant les flammes jeta aussitôt l'alarme et s'empressa avec quelques camarades d'étouffer l'incendie. Les dégâts sont peu importants.

LYS-LEZ-LANNOY

Accident de travail. — Pluquet Albert, manœuvre de maçon, 28 ans, demeurant à Tourcoing, et travaillant chez M. Debriffre, entrepreneur à Lys, rue de Lannoy, déchargeait un camion de chaux, quand la roue du véhicule lui est passée sur le pied : Ecrasement du gros orteil : 15 jours d'incapacité de travail. Docteur Wartel.

LYS-LEZ-LANNOY. — Du 17 mars. — Naissance. — Delannoy Marcel, rue du Collège.

TOURCOING

Les inscriptions électorales devant la Justice de Paix. — Mardi à deux heures, est venue devant M. Auriole, juge de paix du canton Sud, l'affaire des 27 électeurs de Tourcoing, propriétaires à Roncq, et qui, en vertu de la loi, ont usé de leur droit d'option pour cette dernière commune. On sait que les comités blocards se sont émus de ces inscriptions et que, prétextant un vice de forme dans l'exercice du droit d'option, indiscutable pour ces 27 électeurs, ils ont chargé l'un de leurs membres de demander la radiation des listes de Roncq des propriétaires qui s'y sont fait inscrire.

C'est M. Dremais, secrétaire général de la mairie — où il a peu de travail, sans doute, en ce moment — qui soutient les prétentions blocardes.

Me Joseph Leroux, avocat, défend les propriétaires. Les conclusions qu'il dépose sont les mêmes que celles produites en faveur des électeurs d'Halluin qui se trouvent dans le même cas. Nous les avons reproduites.

M. Auriole a mis l'affaire en délibéré.

Conférences régulières du jeudi pour les hommes (patronage Notre-Dame, rue Fin-de-la-Guerre, 18). — Jeudi prochain, à huit heures précises, la conférence avec projections sera donnée par M. l'abbé Caddeville, sur la « Guerre de 1870-71 : Invasion et défense du territoire ; Résistance en province ».

Sont invités indistinctement tous les hommes et jeunes gens.

Bizarre ! — M. Flament, adjoint, a été décoré, on le sait. Mardi, à cinq heures et demie, tout le corps enseignant, l'inspecteur primaire en tête, est venu d'en féliciter à l'Hôtel-de-Ville. A merveille, puisque M. Flament a, dans ses attributions administratives, les questions d'enseignement. Mais ce qu'il est piquant de retenir, c'est que M. Flament est un ancien élève des Frères. On nous dit que les Frères sont des ignorantins et que leurs élèves ont la cervelle rétrécie par un enseignement rétrograde. C'est bizarre, au moins en ce qui concerne M. Flament, auquel honneur et gloire sont respectueusement rendue par la laïcité.

On canalise. — Ça ne va pas vite. On ne dirait jamais que les millions glissent entre les doigts des administrateurs « grands » et « décorés » de la Ville de Tourcoing.

Depuis un an quelques tronçons de canalisation d'eau seulement ont pu être faits rue du Halot, rue du Luxembourg, de la Cité, de la Latte, du Beau-Laurier, Saint-Joseph et des Archers. C'est un bien petit résultat eu égard aux dépenses énormes de la Ville.

Ligue vélocipédique du Nord. — Première sortie de l'année, le 5 avril, sur Pecq, avec le concours de la Fanfare Cycliste de la Marlière. Il sera tiré 50 francs de prix entre tous les sociétaires.

Des cartes donnant droit à l'entrée en franchise en Belgique sont à la disposition des cyclistes rue Saint-Jacques, 71, chez M. Deren, moyennant un droit d'inscription de 0,50 centimes.

Les meilleures conserves

Le plus grand choix

11, rue Sarrut, « AU FAISAN DORÉ »

Accidents de travail. — J.-B. Dutrieux, 57 ans, contremaître de tissage, rue du Luxembourg, plaie contuse de la face antérieure de la jambe gauche, par la chute d'une planche. Docteur Lagache ; repos de 12 jours.

— Joseph Deneumaux, 33 ans, rattacheur, rue Jourdan, 8, déchirure musculaire de la jambe gauche en soulevant un panier de bobines. Docteur Debuchy ; repos de 10 jours.

— Edouard Scampa, 45 ans, mécanicien, rue des Guisnes, 147, entorse du pied gauche. Docteur Catteau ; repos de 15 jours.

— Jean Dedeurwaerder, 27 ans, décorgeur, rue du Moulin, 40, index et médius droits ratissés par une carde. Docteur Dechert ; repos de 8 jours.

— Charles Vanmursis, 57 ans, sécheur de laine, à la Marlière, entorse tibio-tarsienne du pied gauche en glissant dans un séchoir. Docteur Dechert : repos de trois semaines.

Jeunes voleurs. — Trois gamins passaient lundi, à quatre heures et demie de l'après-midi, place Saint-Jacques. A l'étalage de M. Rousseau, marchand de confections, l'un d'eux s'empara d'un pantalon. Tous trois prirent ensuite la fuite.

Un agent de sûreté, mis au courant du vol, en recherche les auteurs ; il en appréhenda deux : Emile Selinck, 15 ans, rue Saint-Louis, 76, et Bernard Vanweesemaele, 15 ans, rue de Cronstadt, 24. Le premier avait pris le pantalon, l'autre l'avait caché. Ils ont été amenés devant M. Moulines, commissaire de police, qui a rédigé un procès-verbal à leur charge. Le pantalon a été remis à M. Rousseau.

Le troisième gamin n'a pas été inquiété ; il n'est coupable qu'il est que de s'être laissé entraîner par de mauvais camarades.

L'agression de la rue du Brun-Pain ; les cinq coupables devant le commissaire. — L'enquête menée par M. Moulines, commissaire de police pour retrouver les auteurs de l'agression dont ont été victimes, dans la nuit de dimanche, un jeune homme, Louis Catteau, et une jeune fille, Jeanne Vennychène, a abouti à faire retrouver les coupables. Ce sont Ernest Hache, 20 ans, tisserand, rue Turgot, 94 ; René Parmentier, 18 ans, dentelier, rue du Moulin, 132 ; Fortuné Bonneville, 19 ans, épeuleur, rue Dupuytren, cour Vienne 6 ; Kléber Nuytiens, 20 ans, rattacheur, rue des Carliers, 12 ; Louis Castelain, 21 ans, garçon coiffeur, rue du Luxembourg, 54.

Tous reconnaissent que sur une plaisanterie de l'un d'eux, Louis Catteau leur ayant répondu trop vertement, ils s'étaient précipités sur le couple, l'avaient roué de coups. Ils nient qu'un coup de couteau ait été porté à Catteau.

M. Moulines demande à Catteau s'il reconnaît celui qui lui a fait une plaie sous l'omoplate droite. Le blessé désigne Bonneville qui était porteur d'un bouquet. Bonneville reconnaît bien qu'il portait un bouquet mais il s'offusque qu'on pût l'accuser d'avoir frappé avec un couteau.

M. Moulines a mis les cinq coupables en liberté mais il les a avertis qu'il seront traduits devant la correctionnelle.

Un vol de pouces. — M. Eugène Leclercq, employé à la Caisse d'Epargne, rue du Vélodrome, 51, trouva hier matin, contre le mur de clôture de sa cour, une échelle dressée. Cette échelle avait été utilisée par des malfaiteurs qui, nuitamment, étaient venus lui dérober dix poules et un coq, valeur 60 francs. M. Niederst, commissaire de police, est saisi d'une plainte.

Nouvelle méthode pour payer ses dettes. — Mardi après-midi, place de la Gare, M. Joseph Vanluydt, 36 ans, pâtissier, rue de l'Amidonnerie, 27, rencontra Jules D..., marchand de poisson à Wattrelos, auquel il réclama 13 francs, une vieille dette. — « Attends, je vais te payer » répondit le marchand de poisson au confiseur. Et il lui lança trois coups de tête à la figure. Se croyant quitte, il prit la fuite.

M. Vanluydt, demeura quelques secondes étourdi des coups reçus puis il se rendit chez le docteur Debuchy qui le soigna et ensuite chez M. Niederst, commissaire de police, qui fait rechercher Jules D...

Vagabond. — La gendarmerie a arrêté pour vagabondage et mendicité, Louis Janssens, 24 ans, journalier.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 17 mars

Naissances. — Delattre Pierre, rue Claude-Bernard. — Delesalle Paul, rue Racine, 9. — Nivesse Louis, rue de Renaix. — Lemettre Louis, rue Nationale, 122. — Montagne Georges, rue de l'Alma, 4.

Mariage. — Boucherie Albert, sellier, et Buysseens Marie, soigneuse.

Décès. — Bouche Marie, 43 ans, rue de Roubaix, 11. — Seynaeve Emma, 38 ans, rue des Carliers, 85.

HALLUIN

Vandales. — Lundi, vers neuf heures du soir, Polydore Debon, 24 ans, tisserand, passait devant l'estaminet « A la Pompe », tenu par Henri Samyn, au Christ-Dalle ; il brisa deux carreaux à coups de poings. Ayant satisfait ses nerfs, Polydore Debon, continua sa route et il ne rencontre de Julien Baert, 22 ans, tisserand, Lucien Deleu et Cyrille Lootens. Après avoir bu quelques chopes, Debon communiqua son besoin de vandalisme à ses amis et le long de leur route ils jetèrent des pierres dans les carreaux. Ils en brisèrent trois.

Interrogés, un desvandales accuse Debon d'avoir seul accompli ces méfaits. Une enquête est ouverte.

Coups. — Nous avons relaté l'affaire de coups survenue entre les femmes Brouttin et Deleu. La première avait adressé une plainte à M. Thavernon, commissaire de police. A son tour, la femme Deleu accuse la femme Brouttin.

RONCQ

Braconnier pincé. — M. Henri Cerisier, garde-chasse à Bondues, au service de M. Alexandre Joire, avait remarqué que des lacets avaient été posés dans les terres de M. Pierre Lerouge-Destombes, hameau du Dronckaert ; il se mit en embuscade et au moment où un ouvrier de ferme, au service de M. Lerouge, mettait la main sur un superbe lapin, M. Cerisier lui mit la main au collet. Le braconnier refusa catégoriquement de dire son nom ; après enquête on a appris qu'il s'appelait Emile Burggraeve, 37 ans.

RONCQ. — Du 17 mars. — Naissances. — Fernand Brutin, au Blanc-Four. — Rachel Vandenestele, au Blanc-Four.

BOND[illegible]. — Du 17 mars. — Naissances. — René Marescaux, au Bas-Chemin. — Raimond Rousselle, au Moulin-Cardon. — Julienne Dekeyzer, au Moulin-Cardon. — Suzanne Bonduelle, au Mont.

MOUVAUX

Chèques de M. Simon Chermequin. — Voir le récit à la « Gazette du Nord ».

CONTRE LE VOL
COFFRES-FORTS FICHET
CONTRE LE FEU
Nos 18, R. Nationale, Lille.

LILLE

LES EXPROPRIATIONS
pour le nouveau boulevard et le nouveau théâtre

Le jury chargé de statuer sur les expropriations de terrains et d'immeubles nécessaires à l'élargissement de la rue des Suaires et de la rue des Oyers, à la construction du nouveau théâtre, et à l'ouverture d'une rue entre la rue des Oyers et la rue des Sept-Saints, commencera ses opérations, jeudi, 26 mars, à une heure de l'après-midi, dans une des salles d'audience du Tribunal civil.

Voici la liste des affaires qui seront soumises aux jurés :

Propriétaires : Place du Théâtre, 44 et 42, en partie : M. Auguste Demarcq-Lemal, boulanger.

Place du Théâtre, 42, (sous-sol et étage) : M. Auguste Demarcq-Lemal, boulanger.

Place du Théâtre, 38 bis : M. Henri Lenglart.

Place du Théâtre, 8 : M. Alphonse Joulain, propriétaire à Lille, rue de la Louvière, 63, et consorts.

Place du Théâtre, 26, et rue des Sept-Saints, 1, 3 et 5 : M. Basquin-Delhaye, rue Masséna, 72.

Rue des Suaires, 4 : M. Mourez-Cambier, mercier, même adresse.

Rue du Bois-Saint-Etienne, 10 : M. Victor Domen-Roussel, marchand de meubles, rue de Condé.

Rue du Bois-Saint-Etienne, 12 : M. Gustave Hovart, 12, rue du Bois-d'Annappes, à Hellemmes, et consorts.

Rue du Bois-Saint-Etienne, 14 : M. Gustave Hovart, 12, rue du Bois-d'Annappes, à Hellemmes, et consorts.

Rue des Oyers, 18 et 20 : MM. Maurice Desmazières, rue de Bourgogne, 38, et Gustave Desmazières, square Dutilleul.

Rue de la Clef, 2 : M. Six-Six, marchand de bouchons et d'articles de cave, même adresse.

Rue de la Clef, 14 : M. Georges Delebert, rue du Long-Pot, 60, à Fives.

Locataires. — Place du Théâtre, 44 et 42, en partie : M. Demarcq-Lemal, boulanger.

Place du Théâtre, 42 : MM. Gustave Dariepe, marchand de gaufres, et Demarcq-Lemal, boulanger.

Rue des Suaires, 6 : Mme Mathilde Landrieu, veuve de M. Emile Rigal, marchande de nouveautés ; 2. Mlle Alphonsine André ; 3. Mlle Demeuninck ; 4. Mme Potié.

Rue du Bois-Saint-Etienne, 2 : M. Louis Jacquin, demeurant à Roubaix, 1, rue de la Gare.

Place du Théâtre, 38 : MM. Dulieux et Cie, voitures automobiles ; Boisseau, marchand de charbons.

Place du Théâtre, 36 : 1er, Société française des bars et restaurants automatiques, représentée par M. Huet, administrateur, même adresse ; 2. La Société des agriculteurs de France, siège, 15, rue Faidherbe.

Place du Théâtre, 34 : rez-de-chaussée, MM. Van den Heede, frères, horticulteurs, 111, rue du Faubourg-de-Roubaix ; 1er étage, M. Desante ; 2e étage, Mlle Hutinet ; 3e étage, M. Storder.

Place du Théâtre, 32 : M. Roussel-Mullié, brasseur à Pont-de-Nieppe ; Mme Nelly Sohier, épouse de M. Jules Nénon, estaminet-restaurant.

Place du Théâtre, 30 : Société en nom collectif Thiéry aîné et Sigrand, représentée par M. Paul Sigrand, place du Théâtre, 28 et 30.

Cour des Bons-Enfants, 11, M. Leclercq, marchand de fruits.

Place du Théâtre, 28, MM. Thiéry aîné et Sigrand.

Place du Théâtre, 26, et rue des Sept-Saints, 1, 3 et 5, MM. Thiéry aîné et Sigrand.

Rue des Sept-Saints, 7, M. Alfred Lainé, cafetier.

Rue des Suaires, 4, société en nom collectif Mourez-Cambier et Cambier sœurs, mercerie et fantaisie.

Rue des Suaires, 10, M. Delepoulle, brasseur, rue Boucher-de-Perthes, 13, et M. Ouin, cabaretier.

Rue des Suaires, 14, MM. Delcour-Duprez et Jules-François Duprez, chasublerie et articles religieux.

Rue du Bois-Saint-Etienne, 10, M. Flament.

Rue du Bois-Saint-Etienne, 12, M. J.-B. Allard.

Rue du Bois-Saint-Etienne, 14, MM. Maillet-Fleury, blanchisseur, principal locataire ; Jules Temporal, Auguste Giron.

Rue du Vieux-Marché-aux-Poulets, 23 : Société civile du Kursaal, à Haubourdin, représentée par M. Cousin-Devos, locataire ; M. Bourdetle, directeur du Kursaal, sous-locataire ; M. Aimé Dançoine, cafetier, même adresse, sous-locataire.

Rue du Bois-Saint-Etienne, 22, les mêmes locataires.

Rue des Oyers, 2, M. Delepoulle, brasseur, 13, rue Boucher-de-Perthes, Mme Lestienne, estaminet.

Rue des Oyers, 17, Mme Marie Delannoy, estaminet.

Rue des Oyers, 16, M. Léon Hovart, bijoutier.

Rue des Oyers, 18 et 20, M. Maurice Desmazières-Lefebvre, dit Desmazières-Drino, négociant en bonneterie.

Rue des Oyers, 24, M. Fernand Miquet, négociant en épiceries.

Rue des Oyers, 30, M. Jules Pourcelle, estaminet.

Rue de la Clef 2, M. Six-Six, marchand de bouchons et d'articles de caves.

Rue des Oyers, 19, Mme Maurice Fliniaux, restaurant.

Rue des Arts, 45, M. J. Ringo, bourrelier.

Rue des Arts, 47 et 47 bis, M. Pierre Thomas, négociant en papiers.

Comice agricole de l'arrondissement de Lille

Le Comice agricole se réunira aujourd'hui mercredi, 18 mars, à onze heures précises du matin. Cette réunion aura lieu à la Mairie, salle du Conclave, 1er étage, en face du Tribunal de simple police.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Correspondance. — Concours de 1908. Désignation définitive. Nomination des Commissions. — Admission des candidats présentés à la dernière réunion.—Présentations de nouveaux membres : M. Benoit Rochart, à Wattignies-lez-Lille, présenté par MM. Guilbaut et Numa Rousse. M. Paternoster-Despatures, négociant à Baisieux, présenté par MM. J.-B. Deroubaix et Simon. — Question de Tabac: Augmentation des prix offerts aux Planteurs. — Le Concours général agricole de Paris : Excursion à Port-Marly. — Lectures et propositions diverses. — Tirage de la Tombola gratuite.

N.-B. — Traite mécanique des Vaches.— MM. les Membres du Comice qui ont demandé à faire partie de l'excursion à Port-Marly sont informés que celle-ci aura lieu le Jeudi 19 mars, après-midi et que le rendez-vous définitif sera donné à la réunion mensuelle du 18 courant.

Un enfant est écrasé par le car V
AU MONT-DE-TERRE

Hier après-midi, vers une heure et demie, un terrible accident, qui a provoqué dans le quartier populeux du Mont-de-Terre une très grande émotion, a eu lieu près du pont dit de Valenciennes.

Le jeune André Chauffoureaux, quatre ans et demi, habitant rue de Bavai, cité Butin, 1, se rendait à l'école en compagnie de ses deux frères, âgés de huit et six ans, quand, à l'angle de la rue du Long-Pot, il fut accroché par le car V — 880, conduit par le wattman Dupire, qui se dirigeait vers Fives.

Le jeune bambin fut projeté en avant et, en raison même de la descente qui existe en cet endroit, le wattman ne put arrêter son car.

L'enfant était sous le car, et son corps avait, pour ainsi dire, calé le tramway.

La Compagnie du Chemin de fer envoya trois ouvriers avec des crics, mais ce ne fut qu'au bout d'environ une heure de travail que l'on parvint à soulever la lourde voiture et à dégager le pauvre bébé.

Le spectacle qu'offrait le cadavre était terrifiant : la tête était absolument écrabouillée ; la calotte du crâne était enlevée et la cervelle avait giclé sur le trottoir.

Le pied gauche, sectionné par la roue du car, ne tenait plus à la jambe que par un seul tendon.

Le cadavre fut transporté dans l'estaminet de M. Victor Taffaret, où les constatations médicales furent faites par le docteur Bourneville.

M. Delattre, commissaire du quartier, s'est rendu à l'endroit où s'est passé l'accident. Il a interrogé un riverain, M. Bliocq, qui a pu fournir quelques renseignements, d'après lesquels il résulterait que l'enfant aurait été happé par le tramway, qui longe le trottoir.

Le corps a été transporté à son domicile.

M. Chauffoureaux père est employé du Chemin de fer.

La maison à bon compte

Le Tribunal correctionnel s'est occupé, dans une de ses dernières audiences, de Depoorter, le propriétaire à bon compte et de ses trois complices, son maçon Deamet, et ses charretiers Hennebert et Ghesquière.

Le Tribunal a condamné Depoorter à six mois de prison, les trois autres à trois mois.

Tous obtiennent le sursis, mais ils devront verser 800 francs de dommages et intérêts à MM. Grulois et Rivière, les entrepreneurs volés.

Envoi de Rome. — MM. Batteur et Dilly, pensionnaires Wicar, viennent de faire un important envoi de leurs travaux d'année que le public sera admis à voir, tous les jours, de 10 heures à midi et de 2 à 5 heures, jusqu'au dimanche 22 courant inclus.

L'Exposition est ouverte dans la salle de la Société des Sciences, à l'Hôtel-de-Ville. Entrée par l'escalier de la Bibliothèque.

En correctionnelle. — M. Houeix vient de renvoyer, devant le tribunal pour le 21 mars, un sieur Emile Salembier, chauffeur à Marcq-en-Barœul, inculpé du vol d'une montre au préjudice de M. Debruichère, et de 4 pigeons chez un habitant d'Hellemmes.

Institut du Dr VOET
BONSECOURS-PÉRUWELZ (Hainaut-Belgique)
Hydrothérapie

HAZEBROUCK
L'ÉLECTION
au Conseil des Prud'hommes de Bailleul annulée

Par arrêt de la cour d'appel de Douai, en date du 4 mars, l'élection au Conseil des Prud'hommes du 2 février dernier a été annulée.

En conséquence, MM. Charles Nicolle et César Herreman sont proclamés conseillers prud'hommes patrons, élus par le scrutin du 26 janvier, aux lieu et place de MM. Charles Loyez et Edouard Gardin, nommés le 2 février, à la suite d'un tour de scrutin déclaré inutile et illégal par la cour d'appel.

ESTAIRES

Enfant brûlée. — Pendant l'absence de sa mère, la petite Denise R..., âgée de trois ans, est tombée dans un récipient contenant de la soupe chaude.

Attirée par ses cris, la mère accourut. La pauvre petite a été brûlée aux cuisses et au bas-ventre ; son état est assez grave.

Grands Vins de Champagne de
SAINT-MARCEAUX ET Cie, REIMS

DUNKERQUE

Un cas de variole. — Un marin nègre, du vapeur « Tastfield », amarré au Freycinet IX, a été reconnu atteint de variole discrète. Le malade a été transporté en voiture d'ambulance au nouvel hôpital de Rosendaël.

Le « Tastfield » venait de Cardiff. Toutes les précautions ont été prises pour empêcher la contagion. Les 18 hommes de l'équipage, les 25 ouvriers occupés au déchargement ont été désinfectés. En raison des rigoureuses précautions prises, on a la certitude que ce cas restera isolé.

Chute à l'eau. — Mardi après-midi, vers quatre heures, le marinier Henri Dewel, patron de la bélandre « Fort Risban » a glissé sur le pont de son bateau amarré pont Thiers, et est tombé dans le canal. Deux bateliers : Arthur Stekelorum et Gustave Debout, réussirent à le tirer de l'eau.

La Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, à Lille, est une maison régionale ; ses approvisionnements et expéditions au dehors se font avec une régularité parfaite, son